

CRIC n° 20 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 14 octobre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Lepine à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création d'un guichet unique pour la politique du tourisme » ;	
Question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le choc des simplifications en matière de tourisme et de patrimoine ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement des parcs nationaux wallons ».....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le désherbage des chemins de fer touristiques ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'incident impliquant des kayaks sur la Lesse ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le dossier du couvent des Récollets à Nivelles ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Lepine à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des bureaux montois de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Lepine à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du choc de simplification administrative dans le secteur des infrastructures de la petite enfance »	8
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	8
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	8
LISTE DES INTERVENANTS	10
ABRÉVIATIONS COURANTES	11

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jori Dupont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Tout d’abord, je souhaite vous informer que, durant la semaine budgétaire, à savoir la semaine du 2 décembre 2024, nos commissions n’auront pas lieu le lundi ; notre commission se tiendra le mercredi matin à 9 heures. Si jamais elle n’était pas finie, elle se poursuivrait le jeudi. Comme cela, vous avez les informations pour votre agenda.

Examen de l’arriéré

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de l’arriéré de notre commission. Quelqu’un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Lepine

**à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la création d’un guichet unique pour la
politique du tourisme »**

Question orale de M. Gardier

**à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « le choc des simplifications en matière de
tourisme et de patrimoine »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Lepine, sur « la création d’un guichet unique pour la politique du tourisme » ;
- M. Gardier, sur « le choc des simplifications en matière de tourisme et de patrimoine ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre, la DPR évoque la création d’un « guichet unique du tourisme », un guichet que vous avez également évoqué lors de la conférence de presse organisée ce 3 octobre. Ce nouvel outil sera la traduction, au niveau de la politique du tourisme, du choc de simplification administrative.

Tel que vous l’avez présenté, en quoi ce guichet diffère-t-il de la plateforme B2B qui remplace la base de données PIVOT active depuis 2010 et annoncée par votre prédécesseure ?

Comment ce nouveau guichet unique sera-t-il articulé avec l’Outil régional de commercialisation, l’ORC, mis en place par Mme De Bue ?

La création de ce nouveau guichet sera-t-elle déléguée par marché public à un opérateur externe ?

M. le Président. – La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le choc des simplifications est en route en Wallonie. La ministre en charge de cette simplification administrative a parlé d'un travail transversal. Lors de la conférence de presse, on a vu que chaque ministre allait s'atteler à cette simplification administrative dans ses matières.

Quelles sont les simplifications que vous avez pointées pour le tourisme et le patrimoine de la Région wallonne ? Quelles ont été les demandes du secteur ? Comment comptez-vous travailler avec votre administration pour simplifier le travail des agents, mais aussi améliorer l'information envers les citoyens, d'ici et d'ailleurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Messieurs les Députés, comme vous l'avez souligné, le « choc des simplifications » est effectivement en cours, avec une volonté forte d'améliorer l'efficacité administrative et de répondre aux attentes des usagers.

Concernant le tourisme et la future plateforme B2B dénommée tourismewallonie.be, je peux vous préciser ou vous confirmer les éléments suivants.

Le projet de mise en place de la plateforme tourismewallonie.be inclut bien la mise en place du guichet unique évoqué pour l'ensemble des acteurs professionnels du secteur. Ce guichet accessible via la plateforme tourismewallonie.be va notamment permettre de gérer les différentes démarches, qu'elles soient de type administratif ou promotionnel entre les acteurs professionnels du tourisme et les acteurs institutionnels que sont le Commissariat général au tourisme, VisitWallonia ou les maisons du tourisme.

Les acteurs professionnels pourront s'y connecter via Itsme pour lancer leurs démarches, mais aussi suivre l'état d'avancement du traitement de celles-ci.

La plateforme tourismewallonie.be centralisera l'ensemble des données relatives aux offres et produits touristiques sous-jacents à la digitalisation de ces différentes démarches. La plateforme fonctionnera en mode digital, c'est-à-dire qu'elle permettra à tous les acteurs de travailler en temps réel sur les données.

Par ailleurs, cette plateforme alimentera la plateforme B2C VisitWallonia qui a vocation, quant à elle, à s'adresser aux touristes. Les deux plateformes seront ainsi complémentaires et s'alimenteront l'une l'autre, permettant aussi et surtout d'éviter de redemander aux utilisateurs des données dont une administration dispose déjà et pas l'autre.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'articulation entre la plateforme B2B et l'ORC :

- le système de commercialisation continuera bien sûr à être installé sur les sites des différents opérateurs par VisitWallonia ;
- l'adhésion des opérateurs à l'ORC sera gérée par VisitWallonia au sein de la plateforme tourismewallonie.be. En effet, cette adhésion constituera l'une des nombreuses démarches accessibles depuis la plateforme.

Enfin, le guichet unique étant inclus dans la plateforme tourismewallonie.be, sa mise en œuvre sera réalisée par la société qui a obtenu le marché relatif à la plateforme en décembre 2023, à savoir la société Orange business.

En matière de patrimoine, les principales mesures mises en place dans le cadre de la réforme du Code du patrimoine et les pistes envisagées pour poursuivre cette dynamique sont les suivantes.

Tout d'abord, le nouveau Code du patrimoine vise à simplifier les procédures administratives tout en renforçant la protection du patrimoine. La législation a été structurée de manière à la rendre plus accessible, et des ressources spécifiques ont été créées pour accompagner les usagers :

- des formations ont été dispensées dans chaque province ;
- une vidéo pédagogique est disponible en ligne ;
- des documents comme la brochure « Orientation usager » facilitent l'accès aux informations nécessaires.

L'AWaP a également modernisé ses outils pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises. Depuis juin 2024, plusieurs formulaires sont accessibles via « Mon espace », permettant une soumission des demandes de manière dématérialisée. L'objectif est d'étendre cette digitalisation à un maximum de formulaires sur les plateformes uniques « Mon espace » et « Guichet des pouvoirs locaux ».

Par ailleurs, des modifications importantes dans le processus d'autorisation patrimoniale ont été introduites. Cette approche offre des simplifications notables, telles que la possibilité d'obtenir une autorisation patrimoniale sans devoir passer par un permis d'urbanisme pour certains travaux de restauration, ainsi qu'une flexibilité accrue dans le nombre de réunions de patrimoine selon la complexité des dossiers.

De plus, afin de renforcer l'information et l'accompagnement des usagers, l'AWaP va mettre en place une campagne de communication orientée usagers visant à mieux informer les citoyens sur les démarches simplifiées et les outils mis à leur disposition.

Quant aux demandes de simplification administrative supplémentaires, nous envisageons des

mesures rapides et concrètes, telles que la centralisation des processus liés aux subsides, l'automatisation de certaines autorisations pour les événements sur biens classés, et l'intégration renforcée d'outils numériques de business intelligence pour optimiser la gestion des données.

Je vous assure que nous poursuivrons nos efforts pour simplifier les procédures dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des collectivités, tout en continuant à garantir la qualité et la préservation de notre patrimoine.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Si je comprends bien, vous recyclez ou plutôt vous toilettez quelque chose qui fonctionne déjà. Néanmoins, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse qui nous permettront, mon groupe et moi, de suivre l'évolution de ce guichet unique.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. Elles montrent que ce choc des simplifications administratives est en cours et que c'est pris très au sérieux, directement à bras-le-corps. Cela fait longtemps que l'on en parle ; il faut reconnaître que l'on n'avait pas l'impression que les choses se mettaient réellement en place. Là, visiblement, on va de l'avant. Au-delà de l'aspect technique et de l'aspect informatique que vous avez décrit, il y a aussi la volonté – je trouve que c'est important – de la simplification des procédures. Bravo pour cela.

On va évidemment continuer à être attentif parce que cette simplification administrative est nécessaire et voulue par les citoyennes et les citoyens depuis bien longtemps. Merci, Madame la Ministre, de vous y atteler avec ce volontarisme.

Question orale de Mme Desalle

**à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du
Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « le développement des parcs nationaux
wallons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement des parcs nationaux wallons ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, les deux premiers parcs nationaux ont été désignés en Wallonie. Il s'agit des parcs nationaux « La Vallée de la Semois » et « Entre-Sambre-et-Meuse ». Depuis 2024, deux subventions ont été octroyées, respectivement de 239 000 euros et de 72 000 euros. Dans le premier cas, il s'agit de créer un centre de sensibilisation et d'interprétation de la biodiversité au domaine des Épioux ; dans le second, de soutenir le développement d'un nouveau réseau de points nœuds pédestres et le placement d'un système de comptage.

Une étude pour la définition d'une marque « Parc national » et de son déploiement avait été lancée dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement wallon. Celle-ci avait pour but, selon votre prédécesseure, de développer une marque forte autour des parcs et en cohérence avec la marque VisitWallonia.be.

Cette marque contribuera notamment au renforcement de l'économie par les opérateurs touristiques locaux. La coconstruction de cette marque était en cours d'opérationnalisation avec une clôture de projet prévue pour fin mai 2024.

Que pensez-vous du potentiel touristique de ces parcs ? Pouvez-vous faire état de la collaboration, de la concertation entre les deux acteurs du tourisme dans les parcs ?

Pouvez-vous nous dire où en est l'étude au sujet de la marque « Parc national » et sa coconstruction ? Avez-vous reçu d'autres demandes de financements et/ou quels sont les projets envisagés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'offre nature est incontestablement un des atouts majeurs de la Wallonie et est identifiée comme telle dans les axes stratégiques Tourisme 2030.

Avec le patrimoine naturel, les deux parcs nationaux wallons peuvent contribuer à cet essor et permettent de renforcer la visibilité de la Wallonie sur les plans national et international. En ce qui concerne les subventions pour l'aménagement d'infrastructures touristiques, les projets mentionnés sont en cours de matérialisation.

Au niveau du parc national « Vallée de la Semois », une première enveloppe de 239 000 euros est dédiée à la création d'un centre de sensibilisation et d'interprétation de la biodiversité. Le chantier devrait débuter à la mi-avril 2025 et être finalisé fin 2026.

Au niveau du parc national « Entre-Sambre-et-Meuse », une enveloppe de 72 000 euros est consacrée au développement d'un réseau de points nœuds pédestres qui devrait être présenté fin d'année aux

collèges communaux concernés, et à l'acquisition et au placement d'un système de comptage. Concernant la mise en place d'un système de comptage piétons-cyclistes, quatre écompteurs ont été installés et les premiers chiffres de fréquentation pourraient être présentés d'ici décembre 2024.

Par rapport aux collaborations entre les différents acteurs du tourisme, nous devons veiller à ce que les parcs nationaux mettent en place des modes de gouvernance transversaux et collaboratifs dans lesquels les partenaires locaux et supralocaux impliqués dans la mise en place des actions soient aussi représentés.

La définition de la marque « Parc national » et les recommandations pour son déploiement ont été finalisées au mois de juin 2024. Cette étude avait pour ambition de développer une marque forte autour des deux parcs, en cohérence avec la marque VisitWallonia.

La charte graphique de la marque est aujourd'hui utilisée par les parcs nationaux et valorisée sur les réseaux sociaux respectifs des deux parcs. De nouveaux supports physiques ont été produits et les nouveaux sites internet des deux parcs devraient être finalisés d'ici la fin de l'année.

La diffusion officielle de la marque « Parc national » a fait l'objet d'une communication concertée entre la Région et les territoires en septembre 2024.

Pour la suite des projets, je souhaite faire le point avec les parcs nationaux sur les actions déjà menées et les enjeux à venir, à la lecture notamment de la Déclaration de politique régionale.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous rejoins sur le fait que la nature est un atout majeur dans ces régions. Je me réjouis du bon déroulement du suivi de ces dossiers.

Vous avez raison, il faut aussi intégrer les partenaires locaux. Ils connaissent leur région et il faut leur faire confiance.

Je vous rejoins aussi sur l'idée de l'évaluation et de l'accompagnement vers la responsabilisation.

**Question orale
de Mme Desalle
à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du
Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « le désherbage des chemins de fer
touristiques »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite

Enfance, sur « le désherbage des chemins de fer touristiques ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le désherbage des voies de chemin de fer est un dossier complexe, étant donné la volonté de réduire et de supprimer la quantité de produits phytosanitaires utilisés pour désherber, mais aussi le manque criant d'alternatives valables.

Alors que l'objectif semble clair, la mise en œuvre pour y arriver est différente selon l'opérateur de chemin de fer. En effet, Infrabel bénéficie, depuis plusieurs années, de dérogations pour utiliser le glyphosate. Chaque année, le Gouvernement avance comme argument que la dérogation accordée est la dernière. Sur cet aspect, le ministre Gilkinet a dû admettre que les alternatives testées jusqu'à présent par Infrabel n'étaient pas satisfaisantes.

Or, pareille dérogation n'est pas donnée au secteur des trains touristiques, si ce n'est un alignement d'un an de la dérogation octroyée à Infrabel de l'été 2023 à 2024. L'opérateur s'est, lui, vu octroyer une dérogation de 15 mois jusqu'à septembre 2024. Votre prédécesseur voulait à ce sujet plaider pour aligner les deux dérogations pour septembre.

Étant donné le changement de gouvernement, nous sommes actuellement dans une situation nébuleuse, tant pour les trains touristiques que pour Infrabel.

Madame la Ministre, le Gouvernement vous a-t-il confié la compétence sur le volet « Tourisme » du dossier « Désherbage des voies ferrées » ? Dans la négative, à qui ?

Quelle est la situation actuelle ? La dérogation octroyée aux ASBL de trains touristiques a-t-elle pu être alignée avec celle d'Infrabel ?

De nouvelles dérogations doivent-elles être attendues ? Les deux secteurs sont-ils concernés ?

Enfin, avez-vous déjà rencontré le secteur des trains touristique à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la question que vous me posez relève du choix du Gouvernement wallon, confirmé sous la précédente législature, d'interdire l'usage de pesticides dans les espaces publics.

Certes, Infrabel a pu obtenir des dérogations pour continuer à utiliser le glyphosate, et ce, le temps de développer des alternatives efficaces.

À ce stade, je ne peux pas présumer si de telles dérogations seront à nouveau octroyées et si, dans ce cas, ces dernières seront également accordées aux infrastructures des trains touristiques.

En 2023, dans le cadre d'une opération *one-shot*, la précédente ministre du Tourisme a souhaité octroyer une aide financière aux ASBL touristiques pour l'achat de matériel et le financement de l'entretien des voies de chemin de fer exploitées à des fins touristiques. Les gestionnaires de lignes de chemin de fer touristiques ont réalisé des travaux de désherbage à hauteur d'environ 30 % du budget alloué à cette mesure.

Vu le relatif échec de cette action, il n'est actuellement pas prévu de réitérer un financement de ce genre. Je resterai toutefois particulièrement attentive à cette problématique, en bonne entente avec mon collègue en charge des mesures de protection de la nature, de la biodiversité et ministre de l'Environnement, M. Yves Coppieters.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – C'est très clair, Monsieur le Président, je n'ai pas de réplique.

**Question orale
de Mme Desalle
à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du
Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « l'incident impliquant des kayaks sur la
Lesse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'incident impliquant des kayaks sur la Lesse ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 26 septembre dernier, un incident impliquant pas moins de 500 adolescents à bord de kayaks s'est produit sur les rives de la Lesse.

Fortement prisée et appréciée des touristes, cette activité, qui devait initialement être un moment de convivialité et d'amusement, s'est pourtant très vite transformée en une mésaventure effrayante pour ces élèves du secondaire. En effet, vers 14 heures, le corps de santé a été saisi d'un appel d'urgence alors que ces jeunes étaient en difficulté sur la rivière. En cause, une montée des eaux importante ainsi qu'un débit élevé, engendrant dès lors un véritable déluge. Fort heureusement, ces derniers sont tous sains et saufs. Toutefois, cette péripétie pousse sérieusement à se questionner sur la sécurité et sur l'encadrement de cette

activité, d'autant plus que le service des voies navigables avait délivré quelques heures auparavant une autorisation d'exploitation de la rivière ardennaise.

Avez-vous pris connaissance de cet incident ? Dans la positive, quelle suite allez-vous lui accorder ? Pouvez-vous nous indiquer les protocoles de sécurité en vigueur pour prévenir ce type d'incident ?

Enfin, envisagez-vous, en concertation avec les pouvoirs locaux, des renforcements ou des changements au niveau des dispositifs de sécurité actuels, afin d'éviter qu'une situation similaire ne se représente à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, j'ai bien évidemment pris connaissance de la situation difficile dans laquelle se sont trouvés les kayakistes lors de la descente de la Lesse, le 26 septembre dernier.

Fort heureusement, le plan d'urgence communal a été déclenché, les services de secours ont pu venir en aide aux kayakistes et tous sont sains et saufs.

Selon la presse, le responsable du site affirme avoir respecté les normes imposées par la Région, qui fixent un débit maximum de 52 mètres cubes par seconde sur ce tronçon de la Lesse. Il affirme également avoir été surpris par une augmentation soudaine du débit de l'eau. De son côté, le SPW estime que c'est aux loueurs de kayaks de déterminer à quel moment il est encore sûr de mettre des embarcations à l'eau et considère que ce jour-là, la progression du débit s'est effectuée de manière irrégulière.

Il ne m'appartient pas, en tant que ministre du Tourisme, de prendre position sur cette question des responsabilités et encore moins sur les normes applicables en matière de mise à l'eau des embarcations. En effet, la pratique du kayak est soumise à l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau relevant de la compétence du SPW ARNE, qui fixe les périodes pendant lesquelles la circulation des embarcations de loisirs tels que les kayaks est autorisée ou interdite en fonction des conditions de débit.

Aussi, pour répondre à l'existence de protocoles de sécurité, la pratique du kayak est considérée comme un divertissement actif au sens de la réglementation fédérale. À ce titre, diverses obligations de sécurité s'imposent à l'organisateur, notamment la réalisation d'une analyse de risque ou encore l'établissement et l'application de mesures préventives.

En matière de tourisme plus spécifiquement, tout exploitant d'une activité nautique de kayak peut, s'il le

souhaite, solliciter du CGT l'octroi d'une autorisation d'utiliser la dénomination « attraction touristique ». Pour y accéder, l'opérateur doit répondre à un ensemble de critères. Parmi ceux-ci, le CGT vérifie bien évidemment que l'opérateur a établi avec le SPF Économie sa politique d'encadrement et de sécurité sur base d'une analyse de risques contrôlés par un organisme fédéral agréé. Il n'appartient pas au CGT de contrôler le bien-fondé de ces mesures de sécurité, celui-ci étant du ressort de la compétence fédérale.

Néanmoins, ayant été sensibilisée – même très sensibilisée – par certains témoins de l'incident et surtout soucieuse d'offrir une offre d'activité touristique pleinement sécurisée en Wallonie, j'ai décidé de réunir l'ensemble des acteurs concernés : les représentants du secteur, le Commissariat général au tourisme, le SPW ARNE, le SPF Économie et des représentants des communes et des zones de secours concernées. Il s'agira de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des différents dispositifs existants et, le cas échéant, d'analyser quelles interventions complémentaires seraient nécessaires et surtout envisageables.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre empathie et surtout le fait d'avoir été sensibilisée, d'avoir pris le taureau par les cornes et d'avoir réuni tous les acteurs que vous venez de citer.

Nous sommes parents. Je comprends le stress vécu par tous les enfants ce jour-là. Dès lors, je vous remercie sincèrement de prendre le dossier très au sérieux.

Question orale de Mme Gysen

à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le dossier du couvent des Récollets à Nivelles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le dossier du couvent des Récollets à Nivelles ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis de nombreuses années, le dossier de transformation du couvent des Récollets à Nivelles anime aussi bien la cité des Aclots – j'aurais pu dire « la cité de *la tarte al djote* » – que les bancs de notre Parlement.

On peut résumer le dossier par quelques étapes importantes.

En 2017, une société immobilière achète ce couvent composé de trois ailes. Le projet de cette société immobilière prévoit la rénovation de deux des trois ailes et la destruction de l'aile sud où l'on projette de construire un immeuble contemporain de logements.

Ce projet a recueilli le soutien de la majorité en place, mais il a suscité une levée de boucliers de nombreux Nivellois amoureux du patrimoine, qui plaident pour un classement du bâtiment afin que le projet soit révisé en profondeur et adapté aux exigences patrimoniales du site.

L'association « Les Amis des Récollets » a obtenu, fin septembre, la suspension par le Conseil d'État du permis d'urbanisme octroyé en février dernier par le collège communal. Ils invitent les pouvoirs publics, dont la Région et les autorités locales, à saisir cette opportunité pour revoir le projet.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce dossier ? Envisagez-vous de rencontrer les différents protagonistes – les autorités locales et le représentant de l'association « Les Amis des Récollets » – afin de tenter de trouver un compromis ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question concernant le dossier du couvent des Récollets à Nivelles.

Comme vous l'avez mentionné, ce projet suscite depuis plusieurs années de vifs débats, tant au niveau local qu'au sein de notre Parlement. Je peux vous confirmer que j'ai bien connaissance de la situation actuelle. J'ai notamment pris note de l'arrêt récent du Conseil d'État relatif au permis d'urbanisme délivré par la Ville de Nivelles. Il est important de préciser que l'AWaP avait émis un avis défavorable concernant ce projet, en raison de l'impact négatif potentiel sur l'intégrité patrimoniale du site. Néanmoins, je tiens à souligner qu'à ce jour, cette décision ne requiert aucune action de ma part.

Une deuxième procédure, en cours au Conseil d'État, concerne un recours en annulation de la décision de la précédente ministre de ne pas entamer une procédure de classement en faveur de l'ancien couvent des Récollets à Nivelles. Cette procédure n'est, quant à elle, pas terminée.

Pour ce qui est des rencontres avec les parties concernées, je n'exclus pas la possibilité, si les circonstances devaient le nécessiter, d'entamer un dialogue à l'avenir. Toutefois, je préfère attendre l'issue

des deux procédures en cours afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour parfaire l'analyse du dossier.

Je vous assure que ce dossier fait l'objet d'un suivi très attentif et que les décisions seront prises en tenant compte de l'intérêt patrimonial du couvent, mais aussi des implications qui en découlent.

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je suis rassurée de constater votre connaissance de ce dossier. Je vois que vous y accordez un suivi attentif et je m'en réjouis.

J'observe aussi votre sagesse d'attendre l'issue des deux procédures pour vous permettre d'avoir une analyse plus objective reprenant l'ensemble des éléments de ces procédures et des dossiers en cours. Je suis heureuse d'entendre que vous allez dans le sens de la concertation par une rencontre des deux parties. Je crois réellement que la Ville de Nivelles et ses citoyens ont tout intérêt à sortir par le haut de cette histoire qui dure depuis longtemps et qui a, comme je l'entends, toute votre attention sous l'angle du patrimoine.

Question orale de M. Lepine

**à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « l'avenir des bureaux montois de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir des bureaux montois de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre, sous la précédente législature, Mme Joëlle Kapompole a interrogé votre prédécesseure concernant la localisation des bureaux montois de l'AWaP et l'occupation des anciennes casemates. Si, dans un premier temps, l'AWaP devait déménager au sein du projet Renov'O, la piste a été abandonnée.

En mars 2024, trois pistes étaient évoquées et retenues pour les bureaux de l'AWaP à Mons :

- le maintien des dépôts à leur emplacement actuel, c'est-à-dire dans les casemates ;
- le transfert de certaines activités liées au traitement des artefacts et à la gestion des chantiers depuis le bâtiment situé rue Gendebien vers les casemates situées à proximité ;
- l'implantation des autres activités et services de l'AWaP dans l'immeuble situé rue Achille

Legrand, propriété du SPW, situé à 75 mètres des casemates et intégré au complexe de la place du Béguinage.

On se trouve, dans les trois situations, à proximité des casemates, en plein cœur de Mons. Par ailleurs, Mme De Bue indiquait que l'occupation des casemates était négociée jusqu'en fin 2025.

Enfin, concernant les caveaux tournaisiens actuellement entreposés dans les casemates à Mons, elle indiquait que des travaux de consolidation et de stabilisation préalables à un déménagement étaient programmés à partir de juin 2024.

Avez-vous pris connaissance des diverses options concernant la future implantation des locaux de l'AWaP à Mons ? Depuis janvier 2024, quelle est la piste retenue parmi les trois évoquées précédemment ? Confirmez-vous que les travaux sur les caveaux tournaisiens ont débuté ? Qu'en est-il de l'avenir des dépôts archéologiques montois ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'AWaP vient de m'informer de la situation des différents espaces que la Direction opérationnelle de la zone ouest occupe à Mons.

J'en profite pour vous confirmer que les bâtiments des casemates, rue des Canonnières, constituent bien des locations.

En ce qui concerne l'évolution de ces implantations, les options qui restent actuellement privilégiées sont :

- le maintien du dépôt à son emplacement actuel, dans les casemates ;
- le transfert depuis le bâtiment situé rue Gendebien vers les casemates des artefacts qui ne font pas ou plus l'objet d'études ;
- le transfert des activités administratives et des services de l'AWaP depuis le béguinage vers l'immeuble situé rue Achille Legrand, propriété du SPW. Celui-ci est situé à 75 mètres des casemates et intégré au complexe de la place du Béguinage.

Comme vous le savez, le travail de déménagement des locaux administratifs est piloté par le SPW Support et le planning n'est pas encore connu par l'AWaP.

Enfin, en ce qui concerne les caveaux tournaisiens, les fresques ont bien fait l'objet d'une consolidation par une équipe spécialisée dans ce domaine dans le courant du premier semestre 2024, comme cela avait été évoqué. Il en résulte un meilleur état sanitaire général de ces structures, et nous nous en réjouissons.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je suis heureux d'entendre que les trois propositions sont retenues.

Je ne manquerai pas de suivre ce dossier, et surtout d'informer les autorités montoises des choix que vous pourrez opérer à l'avenir concernant ces fameux bureaux de l'AWaP.

Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet.

Question orale

de M. Lepine

à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du choc de simplification administrative dans le secteur des infrastructures de la petite enfance »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du choc de simplification administrative dans le secteur des infrastructures de la petite enfance ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre, le 3 octobre, lors de la conférence de presse de présentation du Pacte pour un choc de simplification administrative, auquel on a déjà fait allusion tantôt, vous évoquiez des mesures en lien avec le secteur de la petite enfance. Il s'agit notamment d'assurer pour les porteurs de projet d'une crèche des procédures plus faciles, avec un meilleur suivi de l'état d'avancement des dossiers.

Vous évoquiez également la possibilité de croiser et/ou de fusionner des outils numériques wallons avec la plateforme Pro.ONE et idéalement la plateforme My.ONE. Pouvez-vous détailler les pistes envisagées ?

Travaillez-vous sur un accord de coopération entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de développer la plateforme commune avec l'ONE évoquée en conférence de presse ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, en ce qui concerne le plan Équilibre Cigogne +5200 visant à la création de places en crèche, la gestion a d'emblée été prévue de manière entièrement intégrée au sein des portails Pro.ONE, l'accès pour les porteurs de projet, et Office.ONE, l'accès pour les administrations.

Les projets ont été introduits via ces portails, de même que le suivi général de chaque projet, et ce, tant pour le volet Subside à l'infra que pour le volet APE, ou encore pour le volet ONE. Ceci permet aux porteurs de projets, aux trois administrations concernées – SPW IAS, le FOREm et l'ONE – de travailler ensemble sur les mêmes fichiers, les mêmes documents et les mêmes données.

Le processus est bien entendu appelé à être évalué et à évoluer pour tout nouvel appel à projets ultérieur que nous lancerons afin d'envisager les pistes de renforcement en termes de simplification et de facilité d'utilisation.

Une autre évolution – dans la même logique de rapprochement et de simplification – est envisagée pour le suivi du cadastre des infrastructures, en rapprochant les outils digitaux du SPW et de l'ONE.

Il importe de préciser que le portail Pro.ONE est destiné aux relations entre les administrations et les professionnels de la petite enfance, à savoir les porteurs de projets, les directions ou encore les PO des projets. Le portail My.ONE concerne les relations avec les parents, à savoir la recherche d'un milieu d'accueil, par exemple, les prédemandes de places en ligne en cours de développement. Il est clair que les connexions entre ces différents outils devront être renforcées à l'avenir.

Il y aura lieu parallèlement de travailler identiquement avec la Région bruxelloise, la COCOF, afin d'assurer la cohérence des outils permettant de soutenir l'objectif de simplification administrative à l'échelle de la Communauté française.

Plus largement, nous travaillerons sur toutes les pistes envisageables de simplification administrative pour l'élaboration et la concrétisation des projets liés à la petite enfance. L'atteinte de notre objectif, à savoir la création des 5 000 places en crèche, ne pourra se passer d'une telle simplification visant à faciliter et à rassurer les porteurs de projets.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse. J'ai retenu qu'une évaluation et une évolution auront lieu prochainement. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet lors d'une prochaine commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Cremasco à Mme Lescrenier, Ministre du

Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la démolition d'un bâtiment du XVIIe siècle dans la ferme de Saint-Quentin à Ciney » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Desalle, Les Engagés

M. Jori Dupont, Président

M. Charles Gardier, MR

Mme Armelle Gysen, Les Engagés

M. Jean-Pierre Lepine, PS

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
CGT	Commissariat général au tourisme
COCOF	Commission communautaire française
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ORC	Outil régional de commercialisation
PIVOT	base de données de partage de l'information pour la valorisation de l'offre touristique
PO	pouvoir organisateur
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie